

Acte mis en ligne le :	17/01/23
------------------------	----------

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	06	06

*Sans condition de quorum,
car il s'agit d'une 2^{ème} convocation faute de quorum à la 1^{ère} convocation du 3 janvier 2023*

L'an 2023, le mardi 10 janvier, à 11h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de Valérie MICHA-FRACHON, vice-présidente, remplaçant le président empêché.
Secrétaire de séance : Monique DELAY

Présents : ANGONIN Daniel, DECRETTE Bernard, DELAY Monique, MAIRE Nicole, MAZAUD Gilberte, MICHA-FRACHON Valérie.

Absents : ANGONIN Daniel, BULOT Marie-Françoise, CHARDON Véronique, CROS Robert, DEVAUX Vanessa, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, GASS Julie, HORVATH Damien, HUGOU Isabelle, MAGNARD Corinne, MOREL Marie-Josèphe, PORRETTA René, RIGARD Josiane, THOMAS Alexandra.

**PRESTATIONS ANNEXES ET PETITES FOURNITURES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES PERVENCHES
REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Classification contrôle de légalité : 7.1.3

Par délibération n°17/001 du 21 mars 2017, le conseil d'administration a fixé le tarif des petites fournitures et prestations concernant diverses interventions techniques ou bien le remplacement de petit matériel dans les appartements des résidents.



Il convient aujourd'hui de compléter ce tarif et de le mettre à jour.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER le tarif des petites fournitures et prestations comme suit, à encaisser sur le compte 7088 avec les loyers :

FOURNITURES OU PRESTATIONS	TARIF
Changement des ampoules E 27 / E 14 (AMPOULES LED garantie 10 ans)	7 € / ampoule
Changement des néons et autres ampoules de l'appartement	15 € / ampoule
Douilles non restituées	2 € / douille
Trous percés	10 € / trou
Pile LR 03 (AAA)	0.80 €
Pile LR 06 (AA)	0.80 €
Pile CR 2032 (badge d'entrée de l'appartement)	1 €
Enveloppe A4	1 €
Enveloppe A5	0.50 €
Evacuation de petit mobilier ou cartons	20 € / objet
Nettoyage de l'appartement après le déménagement	90 €
Badge porte d'entrée de l'appartement (badge supplémentaire ou perte)	39 € / clé

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance Monique DELAY 	Le Président René PORRETTA 	Pièces jointes :
--	--	------------------